

Conseil du 20^e arrondissement du 9 novembre 2022

Vœu du groupe communiste et citoyen et du groupe Génération.s pour de nouvelles réserves pour logement social et espaces verts et équipements publics à inscrire au Plan Local d'Urbanisme

Considérant les plus de 250 000 demandeurs de logements sociaux à Paris ;

Considérant l'enjeu d'atteindre 30% de logements sociaux à Paris en 2030 ;

Considérant la spéculation immobilière récurrente sévissant à Paris ;

Considérant les opérations de densification du bâti réalisées aux 331 et 335 rue des Pyrénées ;

Considérant que l'inscription de nouveaux emplacements réservés pour logement social permettrait de développer l'offre de logement social et constitue une barrière efficace contre la spéculation immobilière ;

Considérant l'objectif de 40% d'espaces de pleine terre en 2050 à Paris, ce qui suppose une forte augmentation du nombre d'espaces à végétaliser ;

Considérant l'objectif de 300 hectares supplémentaires d'espaces verts ouverts au public en 2050 ;

Considérant le nombre limité de nouveaux emplacements réservés pour logement social et espaces verts dans le 20^e présentés dans le cadre de la réunion publique sur la révision du Plu du 19 septembre 2022 ;

Considérant les protections potentielles des formes urbaines, du patrimoine et des espaces végétalisés, dont les études sont déjà engagées ;

Sur proposition des élus du groupe communiste et citoyen et du groupe Génération.s, le Conseil du 20^e arrondissement émet le vœu :

Que l'inscription de nouveaux emplacements réservés pour logement social au PLU soit étudiée pour les adresses suivantes : 6bis rue Haxo, 15 rue Haxo, 33 rue Etienne Marey, 34 rue Etienne Marey, 5 rue Etienne Marey, 13 rue Etienne Marey, 23 rue Belgrand, 29 rue Belgrand, 61 place de la Réunion, 59 rue des Vignoles, 66 rue des Vignoles, 54 rue de la Réunion, 38-40 rue des Haies, 19 rue des Ormeaux, 21-23 rue des Ormeaux, 6 rue des Grands Champs, 28 boulevard de Charonne, 26 boulevard de Charonne, 1 rue des Panoyaux, 3 rue des Panoyaux, 99 rue de Ménilmontant, 1bis passage de Lagny, 39 rue des Maraîchers, 47 rue des Maraîchers, 49 rue des Maraîchers, 41 rue du Volga, 57 rue du Volga, 112 rue d'Avron, 110 rue d'Avron, 118 rue d'Avron, 120 rue d'Avron, 108 rue d'Avron, 15 rue du Volga, 67 rue d'Avron, 141bis avenue Gambetta, 4 rue Haxo, 19 rue du capitaine Marchal, 23 rue du Capitaine Marchal, 9 rue des Montiboefus, 11 rue des Montiboefus, 17-19 rue Le Bua, 74 rue de la Py, 76 rue de la Py, 11-13 rue Ramponeau, 46 rue Ramponeau, 31bis rue des Envierges, 33 rue des Envierges, 56 rue des Envierges, 39 rue des Rigoles, 57 rue des Rigoles, 1 rue du Guigner, 3 rue du Guigner, 5 rue du Guigner, 132-134 rue Pelleport, 54 rue de la Réunion, 56 rue de la Réunion, 19 rue de la Réunion, 4 rue de la Réunion, 68 rue des Grands Champs, 64 rue des Grands Champs, 70 rue des Grands Champs, 5 cours de Vincennes, 15 cours de Vincennes, 13 cours de Vincennes, 17 cours de Vincennes, 19 cours de Vincennes, 27 cours de Vincennes, 29 cours de Vincennes, 43 cours de Vincennes, 6 rue des Cendriers, 6bis rue des Cendriers, 8 rue des Cendriers, 26 rue Étienne Dolet, 35 rue des Maronites, 37

rue des Maronites, 39 rue des Maronites, 41 rue des Maronites, 43 rue des Maronites, 21 rue Julien Lacroix, 25 rue Julien Lacroix, 54 rue de la Bidassoa, 12 rue Boyer, 14 rue Boyer, 9 rue Laurence Savart, 11 rue Laurence Savart, 63 rue Villiers de l'Isle Adam, 65 rue Villiers de l'Isle Adam, 26bis rue de la Chine, 100 rue Villiers de l'Isle Adam, 124 rue Villiers de l'Isle Adam, 126 rue Villiers de l'Isle Adam, 68 rue des Vignoles, 34 rue des Haies, 97 rue de Ménilmontant, 24 rue Laurence Savart, 34, 36, 38, 40 rue des Montiboefus, 164 boulevard Davout, 54 rue Belgrand, 225-227 et 229 boulevard Davout, 15 rue du Groupe Manouchian, 44 rue de l'Ermitage, 50 rue Stendhal, 139-141- 143- 145 rue d'Avron, 146 rue de Belleville, 5 rue du Jourdain ;

Que l'inscription de nouveaux emplacements réservés pour espaces verts au PLU soit étudiée pour les adresses suivantes : 18, 20 et 24 rue des Montiboefus et 17, 19 et 21 rue du Capitaine Marchal, 164 boulevard Davout, 37 rue de la Cour des Noues et 76-78-80 rue des Prairies, 77 rue Haxo, 101 boulevard Mortier, 71 boulevard Davout, espaces verts de l'hôpital Tenon face au 109-115 avenue Gambetta, cours et délaissés de l'hôpital Tenon face au 26-36 rue Belgrand, depuis l'ancienne entrée de la maternité jusqu'à la morgue ;

Que soit étudiée l'inscription au PLU comme Espaces verts à protéger de l'ensemble des jardins en cœur d'îlots de l'hôpital Tenon, la friche rue Madeleine Marzin, le cœur d'îlot du 15 rue du Groupe Manouchian, les 70,72,74,76,78 et 80 rue Villiers de l'Isle Adam, la séquence impaire de l'avenue de la porte de Ménilmontant, l'emprise du collège Pierre Mendès-France rue Levau ;

Que soit étudiée l'inscription au PLU comme Espaces libres à végétaliser, au 217 boulevard Davout, l'ancienne liaison piétonne vers la rue de Bagnolet et l'emprise sous auvent de la station-service, ainsi que les délaissés urbains aux 42, 44 et 46 des Haies (au regard de la potentielle trame végétalisée proposée au 30-32 et 36 rue des Haies permettant l'extension de la réserve V-20-10), le 32 rue Belgrand ;

Que l'inscription au PLU soit étudiée d'une réserve pour création d'équipements culturels au 101 boulevard Mortier ;

Que l'inscription au PLU d'une réserve pour création d'équipements culturels et sportifs soit étudiée sur la séquence impaire de l'avenue de la porte de Ménilmontant ;

Que l'inscription d'une réserve pour création d'espaces verts, de logements sociaux, d'équipements de santé et d'équipements sportifs soit étudiée au 142-146 avenue Gambetta ;

Que l'inscription d'une réserve pour création d'équipement public culturel et pour création de logement social soit étudiée pour le 4 rue de la Mare.